

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4377

objet : **Etude des rejets atmosphériques pour les tunnels - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure marché en vue de l'attribution des prestations d'étude de la caractérisation des rejets atmosphériques des tunnels routiers du Grand Lyon et d'évaluation des impacts sur la qualité de l'air et sur la santé.

Les tunnels sont des axes routiers incontournables, qui de par leurs trafics soutenus, leurs configurations et leurs implantations spécifiques, induisent des phénomènes complexes de concentration et de dispersions des émissions automobiles.

Dans le cadre des études préalables à la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse et à la suite des travaux de rénovation du tunnel de Fourvière réalisés en 2005, il convient de faire un point d'étape pour réaliser un bilan des émissions et de leurs dispersions.

Cette prestation, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, permettra par ailleurs de répondre aux demandes de la population.

Il s'agit de lancer une étude de la caractérisation des rejets atmosphériques dans et aux abords des tunnels et d'évaluation des impacts sur la qualité de l'air et sur la santé.

L'objet de cette étude est d'établir un état initial de la qualité de l'air par la mesure et le calcul, d'interpréter les résultats obtenus, d'analyser l'impact du projet de rénovation du tunnel de la Croix Rouse sur la qualité de l'air dans les secteurs concernés, et sur la santé humaine, en terme de pollution de l'air, et de proposer des mesures de réduction des émissions liées aux ouvrages.

Le diagnostic a réaliser pourra, en fonction de la pertinence des résultats obtenus, être étendu aux tunnels sous Fourvière, du boulevard périphérique nord de Lyon et aux trémies Brotteaux-Servient et Vivier-Merle.

Ces prestations, évaluées à 460 000 € TTC, pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations d'étude de caractérisation des rejets atmosphériques des tunnels routiers du Grand Lyon et d'évaluation des impacts sur la qualité de l'air et la santé seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme - opération 0651 (tunnel sous la Croix-Rousse - rénovation lourde) inscrite à la PPI 2002-2007 et qui a fait l'objet d'une individualisation par délibération n° 2002-0904 en date du 16 décembre 2002, complétée par la délibération n° 2005-2931 en date du 19 septembre 2005 pour un montant de 3 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,